

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue au centre communautaire Gérald-Ouimet rue Émard, Lac-du-Cerf, le **jeudi 22 décembre 2022, à 19h15**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Daniel Guindon	Conseiller	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Christian Gamache	Conseiller	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	poste 6

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Absence :

Pierre Raïche	Conseiller	poste 5
---------------	------------	---------

262-2022 Ouverture de la séance

Il est proposé par Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE

263 -2022 Avis de convocation

Il est proposé par Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers que tous les membres du conseil municipal, présents et absents, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

264-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Guindon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – JEUDI 22 DÉCEMBRE 2022 – 19 H 15
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
5. Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux du chemin du Lac-à-Dick
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

Résolution n° 265 -2022

Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli :

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Christian Gamache

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf approuve les dépenses d’un montant de 22 611 \$ relatives aux travaux d’amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Résolution n° 266-2022

Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux du chemin du Lac-à-Dick

Considérant les modalités d’application 2021-2024 du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les travaux du chemin du Lac-à-Dick n’ont pu être complétés à l’intérieur d’une période de douze mois dû au gel;

Il est proposé par Jacques De Foy

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents de compléter la demande de prolongation du délai de réalisation des travaux du chemin du Lac-à-Dick et de la faire parvenir à l’Aide à la voirie locale du ministère des Transports en présentant l’échéancier suivant :

Date prévue de la fin des travaux :	Printemps 2023 (dès que la température le permet)
Travaux à compléter :	Enrobé bitumineux ESG-14 (PG 58H-34) préparé et posé à chaud, 70mm
	Rechargement et mise en forme des accotements en matériaux

	granulaires après pavage
--	--------------------------

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

267-2022

Levée de la séance

Il est proposé par Jacques De Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h26 .

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia
Maire

Cynthia Diotte
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim